



CONTRAT PÉDAGOGIQUE - STAGE PSYCHOLOGIE MASTER 1

La rédaction de ce contrat pédagogique permet de préciser les apprentissages visés par l'étudiant sur le lieu de stage. Ce contrat doit être rempli par le référent de stage professionnel, et l'étudiant. L'original sera remis au maître de stage enseignant assurant la supervision. **L'étudiant et le référent de stage en conservent une copie.**

NOM Prénom de l'étudiant(e) : **Année de diplôme :**

Coordonnées de l'étudiant(e), téléphone, courriel :
.....
.....

Description de l'organisme-hôte : adresse, téléphone, courriel :
.....
.....

Coordonnées du professionnel référent de stage (psychologue ou autre) : Nom, prénom titre, fonction, téléphone, courriel :
.....
.....

Coordonnées du maître de stage enseignant (supervision), Nom prénom, téléphone, courriel :

Coordonnées du responsable universitaire de l'UE, Nom prénom, téléphone, courriel :
BONNET Magalie, 03 81 66 54 72, magalie.bonnet@univ-fcomte.fr

Engagement de confidentialité de l'étudiant stagiaire :

Je soussigné(e)..... m'engage à respecter les normes et les pratiques en vigueur auprès de (*nom du référent de stage*)....., ainsi que la confidentialité des informations et des renseignements auxquels j'aurai accès pendant mon stage.

<p>Rappel des Modalités d'évaluation :</p>	<p>Appréciation du travail réalisé sur le lieu de stage par le référent de stage : Le référent de stage professionnel apprécie la qualité de l'engagement et de la participation de l'étudiant stagiaire aux diverses activités. Il consigne dans un formulaire annexe ses constats et remarques dans un travail d'échange avec l'étudiant lors de l'évaluation finale.</p> <p>Évaluation du travail écrit par l'enseignant maître de stage : L'étudiant suit et participe aux séances de supervision hebdomadaires organisées par l'université. Il rédige un bilan réflexif qui fait état des différents aspects de son expérience personnelle et professionnelle au sein de l'organisme-hôte. La note attribuée est modulée par la participation aux séances de supervision.</p> <p>L'évaluation et la validation de l'UE « supervision de stage » appartiennent aux enseignants.</p>
---	--

OBJECTIFS GENERAUX DU STAGE

Merci de préciser dans chacune des colonnes le degré d'implication (observation ou participation) attendu pour chacune des rubriques

	En tant qu'observateur	En tant que participant
Vie institutionnelle : comprendre le contexte organisationnel du milieu d'intervention ainsi que le travail d'équipe (réunions, formation, déplacements hors institution...)		
Relation aux personnes accueillies dans le cadre du lieu de stage : se représenter les différentes expériences permettant de comprendre le public accueilli par l'institution. Se sensibiliser au savoir être et aux outils du psychologue (entretiens, tests, suivis...)		
Travail de liaison avec le référent de stage et ses activités : accueil, rythme des échanges, partage de temps de travail...		

Bref résumé des objectifs du stage :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nombre de journées (7 heures en moyenne) à effectuer : ...

Signature de l'étudiant Date :
Signature du référent de stage professionnel Date :
Signature du maître de stage enseignant Date :

Les stages- (extrait de la Maquette du Master de Psychologie)

a) L'objectif, le stage professionnel.

De manière générale les stages visent à permettre à l'étudiant de s'engager dans un véritable « stage professionnel » tel que défini par l'arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités. L'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret n°90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue. Le "stage professionnel" vise ainsi "à conforter les capacités d'autonomie de l'étudiant en le plaçant dans une situation ou des situations professionnelles réelles relevant de l'exercice professionnel des praticiens titulaires du titre de psychologue". Il a une durée de 500h, il est réalisé de façon continue ou par périodes fractionnées. Il doit être achevé, au plus tard un an après la formation théorique dispensée dans le cadre du master.

Le stage est proposé soit par l'étudiant, soit par l'équipe enseignante du master. Il est agréé par le responsable de la mention psychologie du master (l'agrément porte sur ses objectifs et ses modalités d'encadrement, notamment le choix du psychologue praticien-référent auprès duquel l'étudiant effectue son stage).

Ce stage est placé « sous la responsabilité conjointe d'un psychologue praticien-référent qui n'a pas la qualité d'enseignant-chercheur, titulaire du titre de psychologue, exerçant depuis au moins trois ans, et d'un maître de stage qui est un des enseignants-chercheurs » de l'équipe pédagogique du master.

Au terme du stage, « l'étudiant remet un rapport sur l'expérience professionnelle acquise et le soutient devant les responsables du stage (le référent professionnel et la maître de stage enseignant-chercheur) et un autre enseignant-chercheur en psychologie désigné par le responsable de la mention psychologie du master ». La validation du stage donne lieu à la délivrance d'une attestation. Ce stage obligatoire pour « le parcours professionnel », devra être effectué par les étudiants du « parcours recherche » s'ils veulent se prévaloir du titre de psychologue, avant la fin de l'année qui suit leur formation théorique en master.

b) Organisation des stages.

Pour répondre à cet objectif les stages sont de deux ordres selon leur objectif principal, pré-professionnalisant en M1 et professionnalisant en M2. Dans tous les cas, ces stages répondent au code de déontologie des psychologues.

En M1 le stage peut avoir une double finalité. Dans ce stage, les étudiants doivent à minima apprendre à observer, à comprendre les enjeux des pratiques sur le terrain et notamment le travail du psychologue praticien. Ils peuvent également, selon leur spécialité, conduire ce stage pour recueillir des données pour leur mémoire de recherche, en accord avec leur référent sur le terrain et leur directeur de recherche, enseignant-chercheur de l'équipe pédagogique.

Ils peuvent participer, dans la mesure de leurs possibilités, au travail réalisé dans l'institution en devenant plus autonome, mais ceci uniquement sous la responsabilité du référent de stage. Ce stage peut être fractionné. Au premier semestre le référent responsable de stage peut ne pas être un psychologue, mais au second semestre ceci est obligatoire. La durée minimale du stage pré-professionnel est fixée à 220h en M1 (soit 72 demi-journées ou 36 journées).

En M2, le stage a une finalité soit professionnelle, soit de recherche. Pour le parcours professionnel, le stage est directement professionnalisant et répond en tout point aux exigences du "stage professionnel" cité plus haut. La durée minimale du stage professionnel devant être accompli pour le M2 est de 500h (soit 166 demi-journées de 3h).

L'organisation des stages se fait par année de master. Elle est sous la responsabilité de l'enseignant assurant l'élément constitutif "supervision de stage" prévu chaque semestre dans l'UE 4 TER et stage. Des conventions de stage rédigées par l'UFR sont signées entre l'université et le représentant légal du stage, elles s'inscrivent dans le cadre de la chartre des stages. Le stage professionnel doit être agréé par le responsable du Master. L'étudiant reçoit à chaque stage une attestation de stage de la part de son référent de stage (et avec mention de ses deux responsables et de leur qualité pour le stage professionnel)

c) Validation.

En M1, pour la validation du stage, l'enseignant prend en compte trois éléments : l'évaluation du référent de stage (rapport d'évaluation de stage), l'évaluation du "rapport de stage" de l'étudiant (travail à partir de son stage et du travail d'élaboration qu'il a pu en tirer) et la participation de cet étudiant au groupe de supervision de stage.

En M2, la validation du stage professionnel dépend d'un jury constitué du référent de stage psychologue praticien (professionnel), du maître de stage (un enseignant-chercheur) et d'un enseignant-chercheur de l'équipe pédagogique. Pour ce faire, le référent de stage évalue précisément le stage de l'étudiant (fiche pré-imprimée de rapport d'évaluation du stage), l'étudiant réalise un « mémoire sur l'expérience professionnelle » sous la direction de son directeur de mémoire. L'étudiant soutient ainsi son travail terminal de TER devant ce jury.